



## II<sup>e</sup> ET III<sup>e</sup> ÉPÎTRES DE S. JEAN <sup>1</sup>.

(D'Ephèse, vers 95.)

893. — Ces deux Epîtres sont-elles authentiques?

On a hésité, en certaines Eglises, à insérer ces Epîtres dans le Nouveau Testament, sans doute à cause de leur peu d'importance et de notoriété. Cependant, elles ont été citées de bonne heure comme de S. Jean par le Canon de Muratori, S. Irénée <sup>2</sup>, Clément d'Alexandrie <sup>3</sup>, Tertullien <sup>4</sup>, Origène <sup>5</sup>; et dès le quatrième siècle, on les voit généralement inscrites, comme la précédente, dans la liste des Livres saints. On convient, du reste, qu'elles ont tous les signes d'authenticité et de fraternité désirables, et que jamais personne n'a eu intérêt à les supposer. C'est le même style et la même doctrine <sup>6</sup>.

Ni l'une ni l'autre Epître ne contient le nom de S. Jean; cependant il est impossible d'en méconnaître l'auteur. C'est bien là le vieillard d'Ephèse, bon et doux, mais tout brûlant

<sup>1</sup> En tête, figure emblématique de l'Asie. Elle tient le pied sur la proue d'un navire et dans sa main une corne d'abondance. On ne saurait indiquer d'une manière moins vague la destination de ces deux Epîtres. — <sup>2</sup> S. Iren., I, xvi, 3; III, xvi, 8. — <sup>3</sup> Clem. Alex., *Strom.*, II, 15. Cf. Euseb., *H.*, VI, 14. — <sup>4</sup> Il nomme la *Première* de S. Jean. *De Pudic.*, 49. — <sup>5</sup> Orig., *In Jos.*, Hom. IV. — <sup>6</sup> Cf. II Joan., 7 et I Joan., II, 22; IV, 23; — II Joan., 4, 6; III Joan., 3, 4, et I Joan., I, 6, 7; II, 6, 11; III, 4, 7; — III Joan., 3, 6, 12 et I Joan., V, 7-11; — II Joan., 12, 13 et III Joan., 13, 14.

de zèle pour la foi et ne séparant jamais, dans son esprit et dans son langage, la vérité de la charité. Le titre de *senior* qu'il s'attribue indique l'époque à laquelle ces Lettres furent écrites <sup>1</sup>; car ce titre semble moins désigner le sacerdoce et l'autorité de S. Jean révérends par toute l'Asie, que son âge avancé, qui reportait sur lui, comme sur le dernier survivant du collège apostolique, tout le respect et toute l'affection dont les Apôtres étaient l'objet. Il vécut jusqu'à la fin du premier siècle, *usque ad Trajani tempora*, dit S. Jérôme <sup>2</sup>.

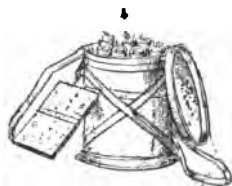
894. — Quel est l'objet de ces Epîtres ?

Dans la première, S. Jean félicite Electe des vertus de ses enfants ; puis il lui donne pour elle et pour sa famille divers avis relatifs aux hérétiques et à leurs doctrines antichrétiennes ; il les exhorte à persévérer dans la pureté de la foi, la ferveur de la charité et le zèle des bonnes œuvres <sup>3</sup>. Dans la seconde, il témoigne à Caius la joie qu'il éprouve du bien qu'il entend dire de lui. Il lui recommande les ouvriers apostoliques <sup>4</sup> et le met en garde contre le mauvais esprit de Diotrèphès, évêque ambitieux et indocile. La sévérité avec laquelle il censure les défauts de cet évêque est remarquable dans l'Apôtre de la charité <sup>5</sup>, aussi bien que son énergie à condamner les hérétiques et le soin qu'il prend d'interdire leur société aux fidèles <sup>6</sup>; mais elle répond à l'idée que l'Evangile <sup>7</sup> et l'Apocalypse nous donnent de S. Jean <sup>8</sup>; et elle rappelle qu'il accompagnait S. Pierre quand celui-ci anathématisa Simon de Samarie <sup>9</sup>. Caius devait être un chrétien riche et zélé, et Electe une mère de famille veuve et d'un rang distingué.

Comme Electe signifie *élue* et que S. Jean parle encore d'une autre Electe, sœur de la première <sup>10</sup>, on s'est demandé

<sup>1</sup> Cf. I Pet., v, 11 ; Papias apud Euseb., *H.*, III, 39 ; Plin., *H. N.*, VII, 49. — <sup>2</sup> S. Hieron., *In Dan.*, c. 9. Cf. S. Iren., II, xxii, 5 ; Euseb., *H.*, III, 23. — <sup>3</sup> II Joan., 7-11. — <sup>4</sup> *Supra*, n. 301. — <sup>5</sup> Ps. xcvi, 10. — <sup>6</sup> II Joan., 10, 11. Cf. Rom., xvi, 17 ; Gal., I, 8, 9 ; I Tim., I, 20 ; Tit., III, 10. — <sup>7</sup> Cf. Luc., ix, 54. — <sup>8</sup> Apoc., II, 14, 22. — <sup>9</sup> Act., VIII, 14, 18-25. Cf. S. Iren., III, III, 4 ; Euseb., *H.*, IV, 14. — <sup>10</sup> II Joan., 13.

si ce n'était pas un nom mystique donné à une Eglise, à celle d'Ephèse, par exemple <sup>1</sup>, ou à celle de Rome, appelée *coelecta* par S. Pierre <sup>2</sup>. Les versets 4-7 de la II<sup>e</sup> Epître se prêteraient à cette interprétation; aussi de graves commentateurs ont pris *electa* pour un qualificatif <sup>3</sup>, et *Domina*, équivalent du mot syriaque *Martha*, pour le nom de la personne à qui écrit S. Jean.



<sup>1</sup> Cf. II Joan., 1; Rom., 1, 8. — <sup>2</sup> I Pet., v, 13. — <sup>3</sup> S. Hieron., *Epist.* cxxxiii, 12. — <sup>4</sup> Rouleaux, tablettes, roseaux pour écrire *per charlam, atramentum et calamum*, II Joan., 12; III Joan., 13.